



Mairie de Bellefond

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 janvier 2022

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 14 janvier 2022, s'est tenu le 19 janvier à 19h30 à l'Espace Cherpin dans le respect des règles sanitaires.

Présents : ADAM Bernard, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BRASSAC Philippe, LEDERMAN Michel, MEUNIER Philippe, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie.

Procurations : ARMENJON Frédéric à MARZI Gilles, BORNIBUS Emilie à RODRIGUES Philippe, GRANJON Damien à LEDERMAN Michel,

Secrétaire de séance : AVIET Thierry

1) Projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle : demandes de subventions

Le Maire expose les dernières avancées du projet de création d'une MSP à Bellefond.

Suite à l'acquisition de la parcelle bâtie (cadastrée AD 377) d'une surface de 567m², les Professionnels de santé ont écrit un projet de santé qui a été soumis aux instances de l'ARS lors de la réunion du 27 novembre 2021. Le projet a été validé par la commission (accord du 6 décembre 2021).

Il est possible d'aménager les locaux existants sur 2 niveaux, mais la surface nécessaire à l'activité évoquée dans le projet de santé (340m²) nécessite de créer une extension des locaux d'environ 110m².

Le Maire expose ensuite le plan de financement prévisionnel :

Acquisition	280 000 € HT
Coût d'aménagement et de construction des locaux	1 100 000 € HT
Honoraires (maîtrise d'œuvre, coordinateur SPS, bureau de contrôle)	120 000 € HT
TOTAL DES DEPENSES	1 500 000 € HT

Le Maire indique que ce projet peut être soutenu par les différentes Collectivités territoriales (Etat, Conseil Départemental, Région Bourgogne Franche Comté,...)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de création de Maison de Santé Pluriprofessionnelle au n°6 rue de Ruffey.
- Sollicite les diverses collectivités territoriales pour l'obtention des subventions les plus élevées possibles.
- Charge le Maire de transmettre les demandes et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2) Convention de prestation de service : permanences Conseiller Numérique France Services

Dans le cadre du plan de lutte du Gouvernement en faveur de l'inclusion numérique des populations en situation de fracture numérique, la communauté de communes Norge et Tille a recruté un Conseiller numérique France Services, en poste depuis le 6 décembre 2021. Ce conseiller peut être mis gracieusement à disposition de toutes les communes dans des plages à définir.

Une convention doit être signée avec la communauté de communes pour envisager cette prestation de services.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare très favorable à cette initiative et autorise le Maire à signer cette convention.

3) Avancement de grade des agents municipaux :

➤ ratios promus – promouvables

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Le Maire rappelle que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de sa compétence exclusive après avis de la commission administrative paritaire. Il précise également que ce taux, dit « ratio promus/promouvables » est librement fixé par les assemblées délibérantes et peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 23/12/2021, le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir le ratio de 50 % pour tous les grades concernant les agents de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le ratio ainsi proposé

➤ création de poste : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade.

Compte tenu de l'inscription d'un agent au tableau annuel d'avancement de grade de la collectivité et du ratio précédemment délibéré, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et décide de créer un emploi permanent à raison de 35 heures hebdomadaires.

4) Renouvellement contrat CUI

Vu la délibération du 20 mars 2021 concernant le recrutement d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, le Maire propose au Conseil municipal le renouvellement du contrat pour 6 mois à raison de 24 heures/semaine.

L'agent sera rémunéré sur la base de SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du Maire et l'autorise à signer les actes correspondants.

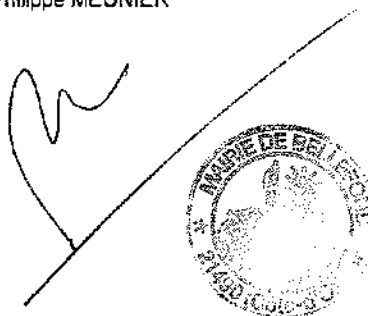
Informations et questions diverses

Le maire donne quelques informations sur les travaux réalisés ou en cours :

- 4 lampadaires ont été posés à l'entrée du village côté Ruffey.
- L'abribus est en cours d'installation devant l'école.
- La réfection des chiens assis sur les logements de l'école primaire va être effectuée rapidement.
- Un TBI devrait être installé dans la classe de CE2, avant fin janvier.
- Les lots infructueux sur l'appel d'offres du futur bâtiment de logements devraient pouvoir être pourvus avant fin janvier.
- Les appels d'offres pour la réfection de trottoirs (Belfontaine, Clair Vallon, Tilleuls) devraient pouvoir être engagés rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Le Maire
Philippe MEUNIER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Meunier', written over a diagonal line. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE BELLEGARDE' around the top edge and '17460' at the bottom. In the center of the seal is a stylized emblem featuring a figure holding a staff or scepter, possibly a saint or a historical figure, standing on a base.